

États financiers consolidés intermédiaires de

## **GROUPE TMX INC.**

Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010

(en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

(non audité)

# GROUPE TMX INC.

## Bilan consolidé résumé intermédiaire

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)

	Note	31 mars 2011	31 décembre 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2010
<b>Actifs</b>				
<b>Actifs courants</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		84,2 \$	69,9 \$	88,9 \$
Titres négociables		293,4	261,6	103,2
Clients et autres débiteurs		138,1	89,7	79,4
Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques		703,1	754,9	714,5
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts		126,8	141,9	202,8
Règlements quotidiens et dépôts en espèces		181,3	193,1	565,4
Charges payées d'avance		7,9	6,7	6,0
Actifs d'impôt exigible		2,4	4,3	12,3
		<b>1 537,2</b>	<b>1 522,1</b>	<b>1 772,5</b>
<b>Actifs non courants</b>				
Locaux et matériel		26,6	28,4	24,4
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		15,6	14,2	12,8
Goodwill		420,8	421,3	422,5
Autres immobilisations incorporelles		917,4	920,1	932,0
Actifs d'impôt différé		48,5	43,4	41,7
Autres actifs non courants		10,1	16,3	21,2
<b>Total des actifs</b>		<b>2 976,2 \$</b>	<b>2 965,8 \$</b>	<b>3 227,1 \$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>				
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs		44,4 \$	58,6 \$	43,9 \$
Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques		703,1	754,9	714,5
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts		126,8	141,9	202,8
Règlements quotidiens et dépôts en espèces		181,3	193,1	565,4
Produits différés		76,9	18,7	15,1
Provisions	10	5,9	0,4	1,2
Passifs d'impôt exigible		5,7	7,3	10,9
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt		0,1	0,7	2,1
Prêt à terme	8	429,3	429,8	-
		<b>1 573,5</b>	<b>1 605,4</b>	<b>1 555,9</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Avantages du personnel à payer		12,2	12,1	10,9
Passifs d'impôt différé		233,8	233,5	232,9
Autres passifs non courants		27,3	25,4	23,7
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt		-	-	3,6
Prêt à terme		-	-	429,0
<b>Total des passifs</b>		<b>1 846,8</b>	<b>1 876,4</b>	<b>2 256,0</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social	6	966,9	959,4	957,9
Résultats non distribués (déficit)		135,7	102,4	(16,5)
Surplus d'apport		11,6	12,0	9,6
Cumul des autres éléments du résultat global		(4,3)	(3,2)	-
<b>Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions de la société</b>		<b>1 109,9</b>	<b>1 070,6</b>	<b>951,0</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		19,5	18,8	20,1
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 129,4</b>	<b>1 089,4</b>	<b>971,1</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>2 976,2 \$</b>	<b>2 965,8 \$</b>	<b>3 227,1 \$</b>

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# GROUPE TMX INC.

## État consolidé résumé intermédiaire des résultats

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(non audité)

	<i>Note</i>	<b>Trimestres clos les 31 mars</b>	
		<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>Produits</b>			
Services aux émetteurs		<b>62,0 \$</b>	49,4 \$
Droits de négociation, droits de compensation et droits connexes		<b>71,3</b>	59,0
Services d'information		<b>40,0</b>	37,4
Services technologiques et autres		<b>1,4</b>	3,6
<b>Total des produits</b>		<b>174,7</b>	149,4
<b>Charges</b>			
Rémunération et avantages		<b>36,8</b>	32,3
Systèmes d'information et de négociation		<b>10,6</b>	12,8
Frais généraux et frais d'administration	<i>10</i>	<b>23,1</b>	16,9
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		<b>6,6</b>	7,6
<b>Total des charges opérationnelles</b>		<b>77,1</b>	69,6
<b>Bénéfice d'exploitation</b>		<b>97,6</b>	79,8
Quote-part du bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		<b>0,4</b>	0,3
Profit sur la sortie de placements disponibles à la vente		<b>0,2</b>	-
Coûts relatifs à la fusion	<i>9</i>	<b>(8,3)</b>	-
Produits financiers/(charges financières)			
Produits financiers		<b>1,2</b>	0,8
Charges financières		<b>(2,0)</b>	(1,2)
Évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt, montant net		<b>(0,1)</b>	(0,1)
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>		<b>89,0</b>	79,6
Charge d'impôt sur le résultat		<b>24,7</b>	22,9
<b>Bénéfice net de la période</b>		<b>64,3 \$</b>	56,7 \$
<b>Bénéfice net attribuable</b>			
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société		<b>63,1 \$</b>	57,1 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		<b>1,2</b>	(0,4)
		<b>64,3 \$</b>	56,7 \$
<b>Résultat par action</b>			
	<i>4</i>		
De base		<b>0,85 \$</b>	0,77 \$
Dilué		<b>0,84 \$</b>	0,77 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# GROUPE TMX INC.

## État consolidé résumé intermédiaire du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)

	<i>Note</i>	<b>Trimestres clos les 31 mars</b>	
		<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>Bénéfice net de la période</b>		<b>64,3 \$</b>	56,7 \$
Autres éléments du résultat global			
Perte latente sur la conversion des états financiers des établissements à l'étranger (après l'impôt de néant et de néant)		<b>(1,6)</b>	(3,0)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente (après l'impôt de néant et de 0,1 \$)		-	(0,3)
<b>Résultat global total</b>		<b>62,7 \$</b>	53,4 \$
<b>Résultat global total attribuable</b>			
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société		<b>62,0 \$</b>	54,5 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		<b>0,7</b>	(1,1)
		<b>62,7 \$</b>	53,4 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# GROUPE TMX INC.

## État consolidé résumé intermédiaire des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société								
	Note	Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global			Total attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
				Compte des écarts de conversion cumulés	Profits ou pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	Résultats non distribués			
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>		<b>959,4 \$</b>	<b>12,0 \$</b>	<b>(3,2)\$</b>	<b>- \$</b>	<b>102,4 \$</b>	<b>1 070,6 \$</b>	<b>18,8 \$</b>	<b>1 089,4\$</b>
Bénéfice net de la période		-	-	-	-	63,1	63,1	1,2	64,3
Autres éléments du résultat global									
Écarts de conversion, après l'impôt		-	-	(1,1)	-	-	(1,1)	(0,5)	(1,6)
Résultat global total pour la période		-	-	(1,1)	-	63,1	62,0	0,7	62,7
Dividendes aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	5	-	-	-	-	(29,8)	(29,8)	-	(29,8)
Produit de l'exercice d'options sur actions		6,1	-	-	-	-	6,1	-	6,1
Coût des options sur actions exercées		1,4	(1,4)	-	-	-	-	-	-
Coût du régime d'options sur actions		-	1,0	-	-	-	1,0	-	1,0
<b>Solde au 31 mars 2011</b>		<b>966,9 \$</b>	<b>11,6 \$</b>	<b>(4,3)\$</b>	<b>-</b>	<b>135,7 \$</b>	<b>1 109,9 \$</b>	<b>19,5 \$</b>	<b>1 129,4\$</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010		957,9 \$	9,6 \$	- \$	- \$	(16,5)\$	951,0 \$	20,1 \$	971,1 \$
Bénéfice net de la période		-	-	-	-	57,1	57,1	(0,4)	56,7
Autres éléments du résultat global									
Écarts de conversion, après l'impôt		-	-	(2,3)	-	-	(2,3)	(0,7)	(3,0)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, après l'impôt		-	-	-	(0,3)	-	(0,3)	-	(0,3)
Résultat global total pour la période		-	-	(2,3)	(0,3)	57,1	54,5	(1,1)	53,4
Dividendes aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	5	-	-	-	-	(28,0)	(28,0)	-	(28,0)
Produit de l'exercice d'options sur actions		0,1	-	-	-	-	0,1	-	0,1
Coût du régime d'options sur actions		-	0,5	-	-	-	0,5	-	0,5
<b>Solde au 31 mars 2010</b>		<b>958,0 \$</b>	<b>10,1 \$</b>	<b>(2,3)\$</b>	<b>(0,3)\$</b>	<b>12,6 \$</b>	<b>978,1 \$</b>	<b>19,0 \$</b>	<b>997,1 \$</b>

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# GROUPE TMX INC.

## Tableau consolidé résumé intermédiaire des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)

	Note	Trimestres clos les 31 mars	
		2011	2010
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles</b>			
Bénéfice net		64,3 \$	56,7 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		6,6	7,6
Perte latente sur les titres négociables		0,5	0,4
Quote-part du bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		(0,4)	(0,3)
Profit réalisé sur les placements disponibles à la vente		(0,2)	-
Coût du régime d'options sur actions		1,0	0,5
Frais de financement amortis		0,2	0,2
Profit latent sur les swaps de taux d'intérêt		(0,6)	(1,5)
Impôts différés		(4,8)	0,2
Clients et autres débiteurs, et charges payées d'avance		(46,7)	(23,1)
Autres actifs non courants		0,1	(0,5)
Fournisseurs et autres créditeurs		(14,2)	(11,9)
Provisions		5,4	(0,1)
Produits différés		58,3	51,6
Charges à payer à long terme et autres passifs non courants		2,3	(1,0)
Impôts sur le résultat exigibles		0,3	(8,0)
		<b>72,1</b>	<b>70,8</b>
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement</b>			
Réduction des obligations au titre des contrats de location-financement		(0,2)	(0,2)
Produit de l'exercice d'options sur actions		6,1	0,1
Frais de financement du prêt à terme	8	(0,7)	-
Dividendes sur les actions ordinaires	5	(29,8)	(28,0)
		<b>(24,6)</b>	<b>(28,1)</b>
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>			
Ajouts aux locaux et matériel		(0,3)	(4,9)
Ajouts aux immobilisations incorporelles		(2,5)	(2,1)
Acquisition d'une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence		(1,0)	-
Produit tiré de la sortie de placements disponibles à la vente		3,2	-
Titres négociables		(32,4)	(56,8)
		<b>(33,0)</b>	<b>(63,8)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>14,5</b>	<b>(21,1)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		69,9	88,9
Perte latente de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des filiales à l'étranger		(0,2)	(0,4)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>84,2 \$</b>	<b>67,4 \$</b>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Intérêts payés		1,6 \$	1,0 \$
Intérêts reçus		1,9 \$	1,5 \$
Impôts sur le résultat payés		29,1 \$	30,3 \$

*Les montants payés et reçus ci-dessus sont compris dans les entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles.*

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## Information générale

Le Groupe TMX Inc. est une société domiciliée au Canada et constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Son bureau principal est situé dans The Exchange Tower au 130 King Street West, à Toronto (Ontario) au Canada.

Le Groupe TMX Inc. détient TSX Inc. (« TSX »), qui exploite la Bourse de Toronto, une bourse canadienne pour les sociétés à grande capitalisation, la Bourse de croissance TSX Inc, une bourse canadienne pour le marché du capital de risque public. À celles-ci s'ajoutent la Bourse de Montréal Inc. (« MX »), bourse canadienne de produits dérivés, Natural Gas Exchange Inc. (« NGX »), bourse fournissant une plate-forme sur laquelle sont négociés et compensés des contrats de gaz naturel, d'électricité et de pétrole brut en Amérique du Nord, Shorcan Brokers Limited (« Shorcan »), courtier interprofessionnel, et The Equicom Group Inc. (« Equicom »), fournisseur de services de relations avec les investisseurs et de services de communications d'entreprise.

Les états financiers résumés consolidés intermédiaires non audités (les « états financiers ») au 31 mars 2011 et pour le trimestre clos à cette date comprennent les comptes du Groupe TMX Inc. et de ses filiales en propriété exclusive, dont TSX, MX, NGX, Shorcan, Equicom, NetThruPut Inc. (« NTP »), TMX Exchange Services Limited, depuis le 26 octobre 2010, TMX Select Inc., depuis le 3 août 2010, ainsi que les comptes des filiales en propriété exclusive ou sous contrôle de TSX, de MX, NGX et Shorcan collectivement appelées le « Groupe TMX » ou la « société ».

## 1. Base d'établissement

### a) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux exigences des Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») et des interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), à l'égard de la préparation d'états financiers intermédiaires, et ils sont conformes à la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Il s'agit des premiers états financiers IFRS du Groupe TMX pour une partie de l'exercice visé par ses premiers états financiers annuels établis conformément aux IFRS, l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, ayant été appliquée. Les présents états financiers ne comprennent pas toutes les informations exigées par les IFRS pour des états financiers annuels. Les précédents états financiers du Groupe TMX, y compris ses états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR canadiens ») en vigueur avant la conversion. Comme il s'agit des premiers états financiers du Groupe TMX dressés selon les IFRS, des informations sur les méthodes comptables appliquées figurent à la note 2. En cas de différence par rapport aux PCGR canadiens, et d'éléments jugés importants, des informations supplémentaires qui ne seraient normalement exigées que dans des états financiers annuels selon les IFRS, sont fournies à la note 12. En outre, la note 11 contient des rapprochements et des explications sur la mesure

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

dans laquelle la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe TMX.

Le conseil d'administration du Groupe TMX a autorisé la publication des présents états financiers le 12 mai 2011.

## **b) Base d'évaluation**

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de certains actifs et passifs détenus à la juste valeur, relevés dans les méthodes comptables qui suivent.

## **c) Utilisation d'estimations et recours au jugement**

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs jugés pertinents par la direction. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement et toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des jugements et des estimations critiques ont été faits au sujet des éléments suivants pendant la préparation des présents états financiers :

- Goodwill et autres immobilisations incorporelles – des tests de dépréciation sont effectués à l'aide de la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente, lorsque ces données sont disponibles, et les calculs de la valeur d'utilité, déterminée au moyen des meilleures estimations de la direction quant aux flux de trésorerie futurs, des taux de croissance à long terme et des taux d'actualisation appropriés. Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au moment de l'acquisition à l'aide des méthodes appropriées et amorties sur leur durée d'utilité économique estimée, à l'exception des cas où l'on juge que les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée, lorsqu'il n'y a aucune limite prévisible à l'égard de la période au cours de laquelle ces immobilisations incorporelles généreraient des flux de trésorerie nets. Ces évaluations et durées sont fondées sur les meilleures estimations de la direction quant au rendement futur et aux périodes pendant lesquelles une valeur est attendue des immobilisations incorporelles.
- Comptabilisation des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi – les évaluations des actifs et des passifs au titre des prestations définies reposent sur des hypothèses actuarielles faites par la direction suivant les conseils de l'actuaire externe du Groupe TMX;

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

- Locaux et matériel et immobilisations incorporelles – les durées d'utilité sur lesquelles les immobilisations sont amorties sont basées sur le jugement de la direction à l'égard de l'utilisation et du rendement futurs;
- Contrats de location – le classement des contrats de location, soit comme contrat de location simple, soit comme contrat de location-financement, est basé en partie sur le jugement de la direction à l'égard de la substance de l'accord, appuyé par d'autres indicateurs dans le contrat de location;
- Provisions et éventualités – le jugement de la direction est nécessaire pour évaluer si des provisions ou des éventualités doivent être comptabilisées ou présentées, et à quelle valeur. La direction fonde ses décisions sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents au cas par cas;
- Impôts sur le résultat – la comptabilisation des impôts sur le résultat exige la formulation d'estimations. Lorsque les provisions pour impôt estimatives et les passifs d'impôt finaux sont différents, un ajustement est effectué dès que l'écart est relevé.
- Créances clients – l'établissement de provisions pour créances douteuses fait appel au jugement. Les estimations de la direction reposent sur l'expérience historique et d'autres facteurs pertinents.

## 2. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers ainsi que pour l'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les besoins de la transition aux IFRS, sauf indication contraire.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe TMX.

### a) Méthode de consolidation

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe TMX et elles sont consolidées à compter de la date où le contrôle est transféré au Groupe TMX jusqu'à la date où prend fin ce contrôle. Les soldes et opérations entre les entités du Groupe TMX ont été éliminés lors de la consolidation.

Les entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont des entités ayant des politiques financières ou opérationnelles sur lesquelles le Groupe TMX exerce une influence notable, mais non le contrôle. Les placements dans ces entités sont initialement constatés au coût, puis comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les soldes et opérations entre les entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont éliminés dans la mesure de la participation du Groupe TMX dans l'entité lors de la consolidation.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## **b) Comptabilisation des produits**

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits sont comptabilisés lorsque le service est rendu ou le produit est fourni, lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront au Groupe TMX et lorsque les produits ainsi que les coûts engagés ou à engager relativement à l'opération peuvent être évalués de façon fiable.

### ***Services aux émetteurs***

Les produits tirés des services aux émetteurs comprennent des produits tirés des droits d'inscription initiale et additionnelle, des droits de maintien de l'inscription annuels et d'autres services aux émetteurs. Les droits d'inscription initiale et additionnelle sont comptabilisés lorsque l'inscription est terminée. Les droits de maintien de l'inscription des émetteurs existants sont facturés au cours du premier trimestre de l'exercice et le montant y afférent est constaté à titre de produits reportés et il est amorti sur le reste de l'exercice selon le mode linéaire. Les produits tirés des autres services aux émetteurs sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis.

### ***Droits de négociation, droits de compensation et droits connexes***

Les produits tirés des droits de négociation et droits connexes relatifs aux marchés au comptant de même que la négociation de produits dérivés sont comptabilisés dans le mois au cours duquel les opérations sont effectuées ou les services connexes sont fournis.

Les produits tirés des droits de compensation liés aux produits dérivés sont constatés à la date de règlement de l'opération à laquelle ils se rapportent.

Les produits tirés des droits de négociation, de compensation et de règlement et des droits connexes relatifs à la négociation et à la compensation de NGX sont constatés sur la période au cours de laquelle les services sont fournis. Les produits et les charges liés à la valeur des produits énergétiques négociés ou les versements différentiels effectués aux termes des swaps au cours de l'exercice, de même que les profits et pertes latents sur les contrats de produits énergétiques ouverts, ne sont pas constatés dans les présents états financiers puisque NGX n'agit pas à titre de mandant dans le cadre de ces activités de négociation.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## ***Services d'information***

Les produits tirés des services d'information boursière en temps réel sont constatés en fonction de l'utilisation, telle qu'elle est déclarée par les clients et les fournisseurs, déduction faite d'une provision pour tenir compte des retours sur ventes de ces mêmes clients. Le Groupe TMX procède à des vérifications périodiques des renseignements qui lui sont fournis et il inscrit des ajustements aux produits, le cas échéant, au moment où la recouvrabilité des produits est raisonnablement assurée. Les produits tirés des indices de titres à revenu fixe sont constatés sur la période au cours de laquelle le service est fourni. Les produits de Boston Options Exchange Group, LLC (« BOX ») tirés de Options Price Reporting Authority (« OPRA ») sont reçus tous les trimestres et ils sont établis en fonction de sa quote-part du volume des échanges du secteur (et non en fonction des contrats). Les produits trimestriels tirés de OPRA font l'objet d'une estimation mensuelle et sont comptabilisés tous les mois à titre de produits à recevoir. Les autres produits tirés des services d'information sont inscrits et constatés à titre de produits dans le mois au cours duquel les services sont fournis.

## ***Services technologiques et autres services***

Les produits tirés des services technologiques et autres produits sont inscrits et constatés à titre de produits dans le mois au cours duquel les services sont fournis.

## **c) Monnaie étrangère**

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe TMX sont évalués à l'aide de la devise du principal contexte économique dans lequel l'entité évolue (la « monnaie fonctionnelle »). Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation du Groupe TMX.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger du Groupe TMX dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, y compris BOX, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change mensuel moyen approprié. Le profit ou la perte de change latent en découlant est imputé au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les produits gagnés, les charges engagées et les immobilisations achetées en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la fin de la période. Les profits et les pertes de change en découlant sont inclus au poste « Services technologiques et autres » à l'état des résultats pour la période.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## d) Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et de toute perte de valeur.

Les obligations légales liées aux coûts de remise en état découlant de la mise hors service de locaux et de matériel sont constatées à mesure qu'elles sont engagées. Les obligations sont initialement évaluées selon la juste valeur estimative des coûts futurs actualisés, et un montant correspondant est capitalisé dans les actifs s'y rapportant et amorti sur la durée d'utilité pour l'actif en question.

Les actifs sont amortis à compter de la date d'acquisition ou, dans le cas d'actifs générés en interne, à compter du moment auquel l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement est comptabilisé à l'état des résultats selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de l'actif, ou d'une composante majeure de l'actif. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont réexaminées chaque fin d'exercice et révisées au besoin.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité des actifs, comme suit :

<b>Actif</b>	<b>Mode</b>	<b>Taux</b>
Ordinateurs et matériel de négociation électronique	Linéaire	3 à 5 ans
Ordinateurs et matériel de négociation électronique loués aux termes de contrats de location-financement	Linéaire	Sur la durée des divers baux
Mobilier, agencements et autres pièces de matériel	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la durée des divers baux sans dépasser 15 ans

## e) Goodwill et autres immobilisations incorporelles

### *Goodwill*

Le goodwill est comptabilisé au coût à l'acquisition moins toute perte de valeur subséquente.

Le Groupe TMX évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Lorsque la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris excède la juste valeur de la contrepartie transférée, un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement à l'état des résultats.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

Le Groupe TMX choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que le Groupe TMX assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

## **Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements, le cas échéant, et de toute perte de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs générés en interne comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, et tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée sont amorties à compter de la date d'acquisition ou, dans le cas d'actifs générés en interne, à compter du moment auquel l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement est comptabilisé à l'état des résultats selon le mode dégressif ou linéaire sur la durée d'utilité estimative de l'actif. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations sont réexaminées à la clôture de chaque exercice et révisées au besoin.

Les immobilisations sont considérées à durée d'utilité indéterminée lorsque la direction est d'avis que la période pendant laquelle les immobilisations devraient générer des flux de trésorerie nets ne comporte pas de limite prévisible.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité des immobilisations incorporelles, comme suit :

<b>Actif</b>	<b>Mode</b>	<b>Taux</b>
<b>Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée – non amorties</b>		
Produits dérivés	S.O.	S.O.
Marques de commerce	S.O.	S.O.
Désignation réglementaire	S.O.	S.O.
Produits de pétrole brut	S.O.	S.O.
Licences relatives à l'indice boursier	S.O.	S.O.
<b>Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée – amorties</b>		
Clientèle	Dégressif	2 à 7 %
Clientèle	Linéaire	3 à 30 ans
Licences de données	Linéaire	10 ans
Logiciels et développement de logiciels capitalisés	Linéaire	5 ans

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## f) Dépréciation

Le Groupe TMX passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses actifs d'impôt différé chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, sont soumis à un test de dépréciation au moins annuellement et la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimative. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux unités, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne peuvent pas être reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

## g) Contrats de location

Les contrats de location dans le cadre desquels le bailleur conserve une part considérable des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simples. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple, et tout avantage reçu au titre de la location, sont comptabilisés à l'état des résultats selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

Le Groupe TMX a conclu quelques contrats de location de locaux et de matériel dans le cadre desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés au Groupe TMX, et ces contrats sont classés comme des contrats de location-financement. Les actifs loués sont capitalisés au commencement du contrat de location, à un montant égal à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

## **h) Avantages du personnel**

### ***Régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies***

TSX, la Bourse de croissance TSX Inc. et NGX offrent des régimes de retraite agréés assortis d'un volet à prestations définies et d'un volet à cotisations définies qui couvrent la quasi-totalité des membres du personnel, de même qu'une convention de retraite (« CR ») à l'intention de ses cadres dirigeants, et MX offre un régime de retraite agréé à prestations définies à certains de ses anciens dirigeants. Les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et la rémunération des membres du personnel. Le coût de ces programmes est capitalisé à l'heure actuelle, à l'exception du régime de MX, dont une tranche est garantie par une lettre de crédit.

L'obligation nette du Groupe TMX au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs de tout régime doivent être déduits. Les taux d'actualisation utilisés sont fondés sur le rendement d'obligations de sociétés canadiennes cotées AA. Le calcul est effectué annuellement par un actuair qui utilise la méthode des prestations projetées. Lorsque le calcul donne lieu à un avantage pour le Groupe TMX, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Un avantage économique est disponible si le Groupe TMX peut le réaliser à un moment quelconque pendant la durée de vie des régimes ou au moment du règlement des passifs des régimes, et pour calculer la valeur actualisée de ces avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables au régime. Le coût des services, qui représente les avantages s'accumulant pour les membres du personnel, ainsi que les intérêts débiteurs et le rendement attendu des actifs du régime, sont comptabilisés à l'état des résultats.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

Quand il y a modification des prestations de retraite, la quote-part des avantages complémentaires au titre des services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée à l'état des résultats, selon le mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si des droits à prestations sont acquis immédiatement, la charge correspondante est comptabilisée immédiatement à l'état des résultats.

Le Groupe TMX comptabilise les gains et pertes actuariels découlant de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, les charges sont inscrites à l'état des résultats à mesure qu'elles sont engagées.

## ***Régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi***

Le Groupe TMX offre également d'autres avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi comme des prestations complémentaires pour soins médicaux et dentaires et un régime d'invalidité de longue durée, qui sont financés au moyen de liquidités par le Groupe TMX et de cotisations par des membres du régime dans certaines circonstances. L'obligation nette du Groupe TMX au titre de ces régimes correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures, actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies repose sur la méthode des prestations projetées. Dans le cas de régimes d'avantages complémentaires de retraite, tout gain ou perte actuariel est comptabilisé immédiatement dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient. Pour le régime d'invalidité de longue durée, les gains ou les pertes actuariels sont portés à l'état des résultats.

## ***Indemnités de fin de contrat de travail***

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges si le Groupe TMX est manifestement engagé, et a un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite.

## ***Avantages à court terme***

Les obligations au titre des avantages à court terme, notamment les salaires et les crédits de vacances annuels, sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

Un passif égal au montant que le Groupe TMX s'attend à payer aux termes de son plan d'attribution de primes annuelles est comptabilisé s'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

## ***Paiements fondés sur des actions***

Le Groupe TMX dispose de régimes de rémunération à base d'actions réglés en capitaux propres et en trésorerie.

Le Groupe TMX comptabilise tous les paiements à base d'actions attribués à des membres du personnel admissibles et prévoyant un règlement par l'émission d'instruments de capitaux propres selon la méthode de la juste valeur. Selon la méthode de la juste valeur, le coût de rémunération attribuable aux options consenties à des membres du personnel est évalué à la juste valeur à la date de l'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu et il est amorti sur le délai d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les droits soient acquis.

Selon la méthode de la juste valeur, le coût de rémunération attribuable aux options consenties à des membres du personnel qui prévoient un règlement en trésorerie est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu et il est amorti sur le délai d'acquisition des droits, avec une augmentation des passifs courants ou non courants qui en sont la contrepartie, en fonction de la période à laquelle l'attribution devrait être versée. Les variations de la juste valeur entre la date d'attribution et la date d'évaluation sont portées à l'état des résultats.

## **i) Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée à l'état des résultats sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où le Groupe TMX exerce ses activités et génère un bénéfice imposable, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre de certaines différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les positions fiscales incertaines seront comptabilisées dans les états financiers en utilisant l'estimation la plus probable du montant que la direction s'attend à payer.

Les actifs et passifs d'impôt exigible peuvent être compensés dans les états financiers si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et si les actifs et passifs d'impôt exigible concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais que le Groupe TMX a l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

## **j) Provisions**

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, le Groupe TMX a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Si l'incidence est importante, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières. Dans le cas de contrats de location déficitaires, le Groupe TMX constitue une provision équivalant au plus faible entre le coût pour s'acquitter de ses engagements de location d'immeubles excédentaires, déduction faite de tout produit tiré de la sous-location, et le coût ou les pénalités qu'entraînerait la résiliation de ses engagements de location.

## **k) Résultat par action**

Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société est divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, découlant des options sur actions attribuées aux membres du personnel.

Les résultats ajustés de base et dilué par action sont présentés lorsqu'ils peuvent servir à permettre une comparaison du rendement sous-jacent du Groupe TMX à celui de périodes précédentes.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## **l) Information sectorielle**

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe TMX qui se livre à des activités ordinaires dont il peut tirer des produits et pour lesquelles il peut engager des charges (y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes du Groupe TMX). Tous les résultats opérationnels des secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par le conseil de direction aux fins de la prise de décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluation de sa performance, et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles.

## **m) Instruments financiers**

### ***Actifs financiers non dérivés***

Le Groupe TMX comptabilise initialement les prêts et créances et les dépôts à la date à laquelle ils ont été générés. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction à laquelle le Groupe TMX devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe TMX décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que le Groupe TMX transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans le bilan seulement si le Groupe TMX a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe TMX classe ses actifs financiers non dérivés dans les catégories suivantes, en fonction de l'objectif pour lequel ils ont été acquis :

### ***Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net***

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si l'actif est désigné comme tel par la direction et si le Groupe TMX le gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de sa juste valeur conformément à sa stratégie dûment documentée de gestion des risques ou d'investissement, ou si l'actif est classé comme étant détenu à des fins de transaction. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées à l'état des résultats. Les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction supplémentaires directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

## Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur, initialement et par la suite, et les variations de celle-ci, à l'exception de pertes de valeur et de certains profits et pertes de change, sont inscrites aux autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état des résultats à mesure qu'elles surviennent, tout comme les profits et pertes de change découlant d'éléments monétaires. Les profits et pertes de change découlant d'éléments non monétaires, notamment un placement dans un instrument de capitaux propres, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassé à l'état des résultats.

## **Passifs financiers non dérivés**

Le Groupe TMX comptabilise initialement ses passifs financiers à la date de la transaction à laquelle le Groupe TMX devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Groupe TMX décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## **Instruments financiers dérivés**

Le Groupe TMX détient certains instruments financiers dérivés qui offrent une couverture économique partielle mais ne sont pas désignés comme des couvertures à des fins comptables. Ainsi, ces dérivés sont évalués à la juste valeur, initialement et par la suite, et les variations de celle-ci sont portées à l'état des résultats.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## **n) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois et ils sont comptabilisés à leur juste valeur estimative, les variations de cette juste valeur étant imputées à l'état des résultats de la période au cours de laquelle elles surviennent. La juste valeur estimative des placements est fondée sur les valeurs à la cote des placements.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent également les liquidités soumises à des restrictions. MX exploite une division distincte pour la réglementation qui est responsable de l'approbation des participants et de la réglementation du marché et qui est exploitée selon la méthode du recouvrement des coûts. Les liquidités soumises à des restrictions représentent les surplus de la division de la réglementation. Un montant équivalent et compensatoire est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs.

## **o) Créances clients**

Les modalités des créances clients sont généralement fixées à 30 jours. La recouvrabilité des créances clients est évaluée chaque date de clôture et une provision pour créances douteuses est déduite de la valeur comptable de l'actif si celui-ci n'est pas jugé entièrement recouvrable. Toute variation de la provision est comptabilisée au poste « Frais généraux et frais d'administration » de l'état des résultats.

## **p) Règlements quotidiens et dépôts en espèces**

Les montants à recevoir des membres de la chambre de compensation de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC ») ou à payer à ceux-ci, qui découlent de l'évaluation à la valeur de marché, chaque jour, des positions ouvertes sur contrats à terme normalisés ou du règlement quotidien des opérations sur options, doivent être recouverts ou payés avant l'ouverture des marchés boursiers le jour suivant. Les règlements quotidiens et les dépôts en espèces comprennent aussi les dépôts en espèces sur marge et les dépôts en espèces dans le fonds de compensation des membres de la chambre de compensation au nom de la CDCC. Les montants à recevoir de membres de la chambre de compensation sont présentés dans l'actif au bilan et ils ne sont pas portés en diminution des montants à payer à d'autres membres de la chambre de compensation, lesquels montants sont présentés dans le passif. Ce qui précède n'a aucune incidence sur l'état consolidé des résultats.

## **q) Montant à recevoir / à payer aux termes des contrats de produits énergétiques**

NGX constate des positions débitrices et créditrices sur ses contrats de produits énergétiques pour tous les contrats dont la livraison physique a été effectuée ou dont les montants du règlement financier ont été établis avant la fin de la période, mais dont les paiements n'ont pas encore été effectués. Ce qui précède n'a aucune incidence sur l'état consolidé des résultats.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

La juste valeur à la date du bilan des contrats d'échange dont le règlement est effectué en nature et qui ne sont pas encore livrés ainsi que des contrats d'échange à terme dont le règlement sera effectué en espèces est constatée dans les actifs et passifs consolidés à titre de juste valeur de contrats de produits énergétiques ouverts. Ce qui précède n'a aucune incidence sur l'état consolidé des résultats.

## **r) Produits financiers et charges financières**

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts et les dividendes reçus tirés de sommes investies et les variations de la juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres négociables.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts et les contrats de location-financement.

## **s) Modifications comptables futures**

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers. En particulier, les nouvelles normes et interprétations révisées qui suivent doivent être mises en œuvre pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- Améliorations annuelles 2011
- *IFRS 7, Instruments financiers – informations à fournir* – Modifications concernant les transferts d'actifs financiers
- *IFRS 9, Instruments financiers*
- *IAS 12, Impôts sur le résultat* : Modifications concernant l'impôt différé – Recouvrement d'actifs sous-jacents

La mise en œuvre des nouvelles normes et interprétations ci-dessus ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers du Groupe TMX à l'heure actuelle.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## 3. Informations sectorielles

Les activités du Groupe TMX sont divisées en trois secteurs isolables : le secteur Marchés au comptant, le secteur Marchés des dérivés et le secteur Marchés de l'énergie. Dans le secteur Marchés au comptant, le Groupe TMX détient et exploite les deux bourses canadiennes, soit la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX, ainsi que Shorcan, courtier interprofessionnel pour les titres à revenu fixe, et Equicom, fournisseur de services de relations avec les investisseurs et de services de communications d'entreprise. Ce secteur comprend également certains autres coûts centraux qui n'ont pas encore été répartis dans l'ensemble du Groupe. Le secteur Marchés des dérivés fournit des marchés pour la négociation des produits dérivés, la compensation des options et des contrats à terme normalisés ainsi que certains instruments hors cote, par l'intermédiaire de MX et de ses filiales, notamment CDCC et BOX. Le secteur Marchés de l'énergie fournit un marché pour la négociation et la compensation de contrats de gaz naturel, d'électricité et de pétrole brut par l'intermédiaire de NGX et comprend le courtage de contrats de pétrole brut par l'intermédiaire de Shorcan Energy Brokers Inc. (« Shorcan Energy »), une filiale en propriété exclusive de Shorcan.

Le comité de direction du Groupe TMX passe en revue régulièrement les rapports de gestion internes et le rendement est évalué en fonction des produits, du bénéfice d'exploitation et du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société.

Les méthodes comptables des secteurs à présenter sont conformes à celles qui sont précisées à la note 2.

### Trimestre clos le 31 mars 2011

	Marchés au comptant	Marchés des dérivés	Marchés de l'énergie	Total
<b>Produits</b>				
Services aux émetteurs	62,0 \$	- \$	- \$	62,0 \$
Droits de négociation, droits de compensation et droits connexes	33,6	26,3	11,4	71,3
Services d'information	36,0	3,9	0,1	40,0
Services technologiques et autres	0,3	1,2	(0,1)	1,4
<b>Total des produits</b>	<b>131,9</b>	<b>31,4</b>	<b>11,4</b>	<b>174,7</b>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2,9	2,9	0,8	6,6
Autres charges opérationnelles	47,2	17,1	6,2	70,5
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>81,8</b>	<b>11,4</b>	<b>4,4</b>	<b>97,6</b>
<b>Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société</b>	<b>51,8</b>	<b>8,2</b>	<b>3,1</b>	<b>63,1</b>
<b>Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence</b>	<b>15,6 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>15,6 \$</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>565,5</b>	<b>1 434,5</b>	<b>976,2</b>	<b>2 976,2</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>586,8</b>	<b>402,2</b>	<b>857,8</b>	<b>1 846,8</b>
<b>Ajouts aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>0,4</b>	<b>2,8</b>

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## Trimestre clos le 31 mars 2010

	Marchés au comptant	Marchés des dérivés	Marchés de l'énergie	Total
<b>Produits</b>				
Services aux émetteurs	49,4 \$	- \$	- \$	49,4 \$
Droits de négociation, droits de compensation et droits connexes	31,3	18,4	9,3	59,0
Services d'information	33,7	3,5	0,2	37,4
Services technologiques et autres	2,8	0,9	(0,1)	3,6
<b>Total des produits</b>	<b>117,2</b>	<b>22,8</b>	<b>9,4</b>	<b>149,4</b>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3,3	3,6	0,7	7,6
Autres charges opérationnelles	42,5	13,9	5,6	62,0
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>71,4</b>	<b>5,3</b>	<b>3,1</b>	<b>79,8</b>
<b>Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société</b>	<b>49,5</b>	<b>5,5</b>	<b>2,1</b>	<b>57,1</b>
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	13,1 \$	- \$	- \$	13,1 \$
Total des actifs	443,7	1 548,1	1 261,7	3 253,5
Total des passifs	564,1	543,6	1 148,7	2 256,4
Ajouts aux locaux et au matériel et aux immobilisations incorporelles	3,9	2,6	0,5	7,0

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## 4. Résultat par action

	Trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	63,1 \$	57,1 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	74 465 825	74 310 141
Incidence des options sur actions dilutives	229 063	86 710
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	74 694 888	74 396 851
<b>Résultat de base par action</b>	<b>0,85 \$</b>	<b>0,77 \$</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>0,84 \$</b>	<b>0,77 \$</b>

## Résultat ajusté par action

	Trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	63,1 \$	57,1 \$
Ajustements		
- Coûts relatifs à la fusion (note 9)	8,3	-
- Incidence fiscale sur les coûts relatifs à la fusion	(2,1)	-
- Ajustement lié à la taxe à la consommation (note 10)	4,8	-
- Incidence fiscale sur l'ajustement lié à la taxe à la consommation	(1,3)	-
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	72,8 \$	57,1 \$
<b>Résultat de base ajusté par action</b>	<b>0,98 \$</b>	<b>0,77 \$</b>
<b>Résultat dilué ajusté par action</b>	<b>0,97 \$</b>	<b>0,77 \$</b>

Le résultat ajusté par action exclut les coûts relatifs à la fusion et un ajustement lié à la taxe à la consommation se rapportant aux exercices antérieurs, ainsi que leur incidence fiscale. Cette mesure est présentée pour permettre une comparaison des activités sous-jacentes à celles de périodes précédentes.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## 5. Dividendes

Les dividendes comptabilisés et versés au cours de la période s'établissent comme suit :

	Trimestre clos le 31 mars 2011		Trimestre clos le 31 mars 2010	
	Dividende par action	Total versé	Dividende par action	Total versé
Dividende final de l'exercice précédent, versé en février	0,40 \$	29,8 \$	0,38 \$	28,0 \$

Le 12 mai 2011, le conseil a déclaré un dividende de 0,40 \$ par action pour le trimestre clos le 31 mars 2011. La société s'attend à verser ce dividende, dont le montant total est estimé à 29,8 \$, le 10 juin 2011.

## 6. Capital social

Les opérations suivantes ont été réalisées à l'égard des actions ordinaires de la société au cours de la période :

	Trimestre clos le 31 mars 2011	
	Nombre d'actions	\$
Solde au début de la période	74 370 462	959,4 \$
Options exercées	217 530	7,5
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>74 587 992</b>	<b>966,9 \$</b>

## 7. Régime d'options sur actions

Le nombre d'options sur actions attribuées à une même personne aux termes du régime du Groupe TMX ou de toute autre convention de rémunération à base d'actions ne peut en aucun cas dépasser 5 % du nombre d'actions ordinaires en circulation du Groupe TMX. Un nombre de 3 846 696 actions ordinaires du Groupe TMX demeurent réservées en vue de leur émission au moment de l'exercice des options sur actions attribuées dans le cadre du régime, soit environ 5 % des actions ordinaires en circulation du Groupe TMX.

La juste valeur de chaque attribution d'options sur actions est estimée à la date de l'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et compte tenu des hypothèses suivantes pour les attributions consenties en 2011 : rendement de l'action de 3,9 % (4,1 % en 2010), volatilité prévue de 31,4 % (31,0 % en 2010), taux d'intérêt sans risque de 2,1 % (3,5 % en 2010), durée prévue de 4 ans (7 ans en 2010) et prix de l'action de 41,74 \$ (29,52 \$ en 2010). Les hypothèses sont fondées sur les variations historiques du prix des actions du Groupe TMX et la politique de dividende historique; la durée prévue est basée sur l'expérience passée. La juste valeur qui en découle calculée pour les options sur actions attribuées en 2011 s'élève à 7,86 \$ (6,74 \$ en 2010).

Les options en cours au 31 mars 2011 viendront à échéance en 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

Les variations du nombre d'options sur actions en cours sont comme suit :

	Trimestre clos le 31 mars 2011		Trimestre clos le 31 mars 2010	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours, au début de la période	1 678 731	34,23 \$	1 382 569	35,53 \$
Attribuées	476 394	41,74	457 782	29,52
Frappées d'extinction	(17 794)	34,42	(59 833)	39,45
Exercées	(217 530)	27,97	(6 000)	10,53
En cours, à la fin de la période	1 919 801	36,80 \$	1 774 518	33,93 \$
Acquises et exerçables, à la fin de la période	850 006	37,56 \$	780 973	35,76 \$

Pendant le trimestre clos le 31 mars 2011, le prix moyen pondéré des options exercées, à la date d'exercice, s'est élevé à 41,49 \$ (31,59 \$ pendant le trimestre clos le 31 mars 2010).

Les fourchettes de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante des options en cours s'établissent comme suit :

Fourchette de prix d'exercice	Trimestre clos le 31 mars 2011		Trimestre clos le 31 mars 2010	
	Nombre d'options sur actions	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante	Nombre d'options sur actions	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante
10,53 \$ - 19,99 \$	70 800	2	101 800	3
20,00 \$ - 29,99 \$	452 090	5	611 429	5
30,00 \$ - 39,99 \$	513 235	5	627 650	6
40,00 \$ - 54,50 \$	883 676	5	433 639	4
	1 919 801	5	1 774 518	5

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2011, le Groupe TMX a comptabilisé des coûts de rémunération de 1,0 \$ (0,5 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010) à l'égard de son régime d'options sur actions.

## 8. Facilités de crédit

Le 31 mars 2011, le Groupe TMX a prolongé et modifié sa facilité de crédit de 430,0 \$ qui venait à échéance le 18 avril 2011. La facilité de crédit modifiée s'élève toujours à 430,0 \$ et viendra à échéance le 31 mars 2012, ou 180 jours après la réalisation ou l'annulation de la fusion avec le London Stock Exchange Group plc (le « LSEG »), selon la première des deux éventualités. La facilité pourra être prolongée pour une période n'excédant pas 180 jours sous réserve de certaines restrictions et de certains frais. Jusqu'au 18 avril 2011, la facilité de crédit a porté intérêt au taux des acceptations bancaires plus 45 points de base. Après cette date, l'intérêt est calculé au taux des acceptations bancaires plus 85 points de base. Le 31 mars 2011, le Groupe TMX a payé par anticipation des frais de financement de 0,7 \$, qui seront amortis sur la durée de l'emprunt.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

La facilité demeure non garantie et continue d'inclure certaines clauses restrictives que le Groupe TMX doit maintenir. Au 31 mars 2011, le Groupe TMX respectait ces clauses restrictives.

En outre, en janvier 2011 CDCC a obtenu des facilités de crédit additionnelles, notamment une facilité de liquidité à 24 heures de 100,0 \$ et une facilité de prêt à vue de 50,0 \$, auprès d'une banque canadienne de l'annexe 1. CDCC n'a effectué aucun prélèvement sur ces deux facilités.

## 9. Coûts relatifs à la fusion

Le 9 février 2011, le Groupe TMX a annoncé la conclusion d'une entente visant le regroupement de ses activités avec celles de LSEG aux termes d'une fusion entièrement en actions. La conclusion de la fusion est assujettie aux approbations habituelles des autorités de réglementation et autres ainsi qu'à d'autres conditions. Il est prévu que les assemblées des actionnaires pertinentes seront tenues au cours du deuxième trimestre de 2011 et que l'approbation par la cour sera demandée dans les trois jours ouvrables suivant l'approbation de la fusion par les actionnaires du Groupe TMX. Sous réserve de l'obtention de l'approbation des actionnaires, de la cour et des autorités de réglementation, la fusion devrait prendre effet au troisième trimestre de 2011.

Au cours du clos terminé le 31 mars 2011, le Groupe TMX a engagé des coûts de 8,3 \$ relativement à la fusion, coûts comptabilisés à l'état des résultats.

Le Groupe TMX est également responsable du paiement d'honoraires de succès de 16,8 \$ qui dépendent de la réalisation de la fusion. Ces honoraires n'ont pas été enregistrés dans les présents états financiers.

## 10. Ajustement lié à la taxe à la consommation

Le Groupe TMX est en voie de déposer une demande de décision auprès de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») relativement à l'application des taxes (« taxe de vente harmonisée » ou « TVH ») exigée en vertu de l'article 165 de la *Loi sur la taxe d'accise* relativement à ses droits d'exécution des opérations portant sur des titres de participation et des produits dérivés. Depuis février 2011, le Groupe TMX a cessé de facturer la TVH sur ses droits d'exécution des opérations à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX. Le Groupe TMX croit que la demande de décision sera approuvée et n'a donc pas constitué de provision à l'égard de la TVH qui n'est pas facturée aux clients.

Si la demande de décision est approuvée, le Groupe TMX peut être tenu du rembourser à l'ARC les crédits de taxe sur les intrants (« CTI ») réclamés au cours des dernières années pour les activités de négociation. Le Groupe TMX est persuadé que le montant à payer relativement à ces CTI devrait s'établir à 0 \$. Toutefois, il se pourrait qu'il soit obligé de rembourser les CTI déjà réclamés pour une période allant jusqu'à quatre années. Par conséquent, le Groupe TMX estime que le remboursement éventuel pourrait se situer entre 0 \$ et 11,0 \$. Une provision de 5,5 \$ (4,8 \$ relativement aux exercices antérieurs) a été comptabilisée pour le trimestre clos le 31 mars 2011, dans les

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

frais généraux et frais d'administration à l'état des résultats. Les estimations futures peuvent différer et une modification de la provision peut s'avérer nécessaire.

## 11. Passage aux IFRS

Comme l'explique la note 1, les présents états financiers ont été établis conformément aux IFRS, tels qu'ils s'appliquent aux rapports intermédiaires. Les états financiers du Groupe TMX pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011 constitueront ses premiers états financiers annuels conformes aux IFRS. Le Groupe TMX applique l'IFRS 1, du fait qu'il s'agit du premier exercice pour lequel il présente de l'information financière selon les IFRS.

Conformément à l'IFRS 1, le Groupe TMX a appliqué les IFRS à titre rétrospectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 (la « date de transition ») à des fins de comparaison. Aux fins de l'établissement de son bilan d'ouverture selon les IFRS, le Groupe TMX a ajusté les montants présentés antérieurement dans les états financiers établis conformément aux PCGR canadiens en vigueur avant la conversion. L'analyse qui suit présente l'incidence de la transition sur la situation financière et la performance financière du Groupe TMX. La transition a eu une incidence minimale sur le tableau des flux de trésorerie du Groupe TMX.

### A) Choix initiaux au moment de l'adoption

Conformément à la norme IFRS 1, le Groupe TMX a appliqué certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires à l'égard de l'application rétrospective complète des IFRS. Voici les exemptions facultatives que le Groupe TMX a choisi d'appliquer pour la conversion aux IFRS et les exceptions obligatoires qui s'appliquent au Groupe TMX, provenant toutes de l'IFRS 1.

### Exemptions facultatives de l'IFRS 1

1. Regroupements d'entreprises – Cette exemption permet aux nouveaux adoptants d'appliquer l'IFRS 3 (révisée), *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), à titre prospectif à compter de la date de transition ou à titre rétrospectif seulement aux acquisitions après une date déterminée qui précède la date de transition. Si cette exemption n'est pas appliquée, il faudra procéder à un retraitement à titre rétrospectif de l'ensemble des regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. Le Groupe TMX a décidé de ne pas appliquer l'IFRS 3 à tous les regroupements d'entreprises survenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Par conséquent, seuls les regroupements d'entreprises survenus le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ou après, soit les acquisitions de MX, BOX et NTP, ont été retraités dans le but de prendre en compte les exigences de l'IFRS 3 au moment de l'adoption des IFRS. À la suite de l'application de cette exemption, le goodwill découlant de ces trois acquisitions a été ajusté en conséquence à la date de transition. L'application de cette exemption entraîne certaines exigences additionnelles relativement aux acquisitions qui ne sont pas retraitées selon les IFRS. Ces exigences, telles qu'elles se rapportent au Groupe TMX, ont été analysées et n'entraînent aucune conséquence. Le goodwill relatif aux regroupements d'entreprises survenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 n'a donc pas été ajusté par rapport à sa valeur comptable selon les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

2. Avantages du personnel – Cette exemption permet aux nouveaux adoptants de comptabiliser les gains ou les pertes actuariels non amortis cumulés directement dans les résultats non distribués à la date de transition, ramenant ainsi les gains et pertes actuariels non amortis à zéro. En ne profitant pas de cette exemption, il faudrait appliquer l'IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »), à titre rétrospectif, depuis la création des régimes d'avantages. Le Groupe TMX a décidé de bénéficier de cette exemption et de constater dans les résultats non distribués l'ensemble des gains et pertes actuariels non amortis selon les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion à la date de transition.
3. Écarts de conversion cumulés – Cette exemption permet aux nouveaux adoptants de constater tous les écarts de conversion cumulés des établissements à l'étranger directement dans les résultats non distribués à la date de transition. Les écarts de conversion cumulés sont ainsi ramenés à zéro. Ne pas opter pour cette exemption signifierait qu'il faudrait appliquer à titre rétrospectif l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* (« IAS 21 »), depuis la date de création ou d'acquisition des établissements à l'étranger. Le Groupe TMX a choisi d'appliquer cette exemption et de ramener à zéro les écarts de conversion cumulés par le biais des résultats non distribués à la date de transition.
4. Paiement fondé sur des actions – Cette exemption permet aux nouveaux adoptants de limiter leur application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (« IFRS 2 »), seulement à certaines transactions historiques. L'IFRS 1 incite les nouveaux adoptants, sans les obliger, à appliquer l'IFRS 2 aux instruments de capitaux propres octroyés le 7 novembre 2002 ou avant cette date ou aux instruments de capitaux propres attribués après cette date mais pour lesquels les droits étaient acquis à la date de transition. De plus, l'IFRS 1 encourage les nouveaux adoptants, encore une fois sans les y obliger, à appliquer l'IFRS 2 aux obligations découlant des paiements fondés sur des actions qui ont été effectués avant la date de transition aux IFRS. Le Groupe TMX a choisi de n'appliquer l'IFRS 2 qu'aux instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits d'acquisition n'étaient pas acquis à la date de transition, de même qu'aux obligations découlant des paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie qui étaient non réglées au moment de la transition.
5. Passifs relatifs au démantèlement inclus dans le coût d'une immobilisation corporelle – Cette exemption permet aux nouveaux adoptants de choisir d'appliquer prospectivement, à la date de transition, plutôt que rétrospectivement, les dispositions de l'IFRIC 1, *Variation des passifs existants relatifs au démantèlement et à la remise en état, et des passifs similaires* (« IFRIC 1 »). L'IFRIC 1 impose que des changements dans les estimations d'un passif soient ajoutés ou déduits du coût de l'actif auquel ils correspondent; le montant amortissable ajusté de l'actif est ensuite amorti de manière prospective sur sa durée d'utilité restant à courir. Le Groupe TMX a décidé d'adopter cette exemption; de ce fait, il appliquera les exigences de l'IFRIC 1 de manière prospective aux passifs relatifs au démantèlement qui existaient à la date de transition. Donc, le Groupe TMX a comptabilisé ces passifs à la date de transition conformément à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et a ajusté le coût des actifs connexes en conséquence.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

6. Contrats de location – Cette exemption permet aux nouveaux adoptants de choisir d'appliquer l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location* (« IFRIC 4 »), seulement aux accords en vigueur à la date de transition. Il existe une autre exemption qui permet à un nouvel adoptant de ne pas effectuer le réexamen de ses accords aux termes de l'IFRIC 4 s'il a déjà déterminé qu'un accord contient un contrat de location conformément au CPN-150, *Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location* (« CPN-150 »), qui s'inscrit dans les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion. Le Groupe TMX a choisi d'appliquer les deux exemptions, limitant ainsi son réexamen, selon l'IFRIC 4, aux accords en vigueur à la date de transition qui ne sont pas assujettis au champ d'application du CPN-150 aux termes des PCGR canadiens en vigueur avant la conversion.

## Exceptions obligatoires de l'IFRS 1

L'IFRS 1 interdit l'application rétrospective de certains éléments des IFRS. Les exceptions obligatoires s'appliquant au Groupe TMX dans le cadre de la conversion aux IFRS sont les suivantes :

1. Estimations – Les connaissances a posteriori ne doivent pas être utilisées pour la création ou la révision d'estimations. Les estimations formulées auparavant par le Groupe TMX selon les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion n'ont pas été révisées pour l'application des IFRS sauf là où cela s'est avéré nécessaire pour refléter toute différence entre les méthodes comptables.
2. Participations ne donnant pas le contrôle – Selon cette exception, les entités doivent comptabiliser les participations ne donnant pas le contrôle conformément à l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (« IAS 27 »), de manière prospective à compter de la date de transition aux IFRS. Toutefois, si une entité décide d'appliquer à titre rétrospectif l'IFRS 3 à des regroupements d'entreprises passés à compter d'une date déterminée, elle doit également appliquer à titre rétrospectif l'IAS 27 à compter de cette même date. Comme le Groupe TMX a décidé d'appliquer l'IFRS 3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, il a également mis en application l'IAS 27 à partir de la même date.

## B) Rapprochement entre les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion et les IFRS

Conformément à l'IFRS 1, les tableaux et les notes qui suivent présentent des rapprochements et des explications sur l'incidence du passage aux IFRS sur les états financiers comparatifs du Groupe TMX.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## Rapprochement des capitaux propres\*

	Note	1 <sup>er</sup> janvier 2010	31 mars 2010	31 décembre 2010
Capitaux propres selon les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion		770,6 \$	789,7 \$	853,1 \$
Différences augmentant (diminuant) les capitaux propres présentés				
Regroupements d'entreprises	a	(163,0)	(163,0)	(163,0)
Avantages du personnel	b	(3,4)	(3,4)	(8,3)
Rémunération fondée sur des actions	c	0,4	0,2	0,5
Produits	d	354,7	362,8	396,0
Dépréciation	f	(8,0)	(7,6)	(7,1)
Contrats de location	g	-	0,1	0,1
Impôt sur le résultat	h	(0,3)	(0,4)	(0,7)
Instruments financiers	i	-	(0,3)	-
Participations ne donnant pas le contrôle	a, f, j	20,1	19,0	18,8
<b>Capitaux propres selon les IFRS</b>		<b>971,1 \$</b>	<b>997,1 \$</b>	<b>1 089,4 \$</b>

\* Les chiffres du tableau ci-dessus sont présentés après impôt, le cas échéant.

## Rapprochement du résultat global\*

	Note	Trimestre clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Résultat global selon les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion		46,4 \$	192,8 \$
Différences augmentant (diminuant) le résultat global présenté			
Avantages du personnel	b	-	(4,9)
Rémunération fondée sur des actions	c	(0,1)	0,2
Produits	d	8,1	41,3
Dépréciation	f	0,4	0,9
Contrats de location	g	0,1	0,1
Impôt sur le résultat	h	(0,1)	(0,4)
Instruments financiers	i	(0,3)	-
Participations ne donnant pas le contrôle	j	(1,1)	(1,3)
<b>Résultat global selon les IFRS</b>		<b>53,4 \$</b>	<b>228,7 \$</b>

\* Les chiffres du tableau ci-dessus sont présentés après impôt, le cas échéant.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## Notes relatives aux rapprochements (quantification au 1<sup>er</sup> janvier 2010, à moins d'indication contraire)

### Modifications de méthodes comptables

Outre les exemptions et les exceptions dont il est question ci-dessus, les pages qui suivent décrivent les différences entre les méthodes comptables du Groupe TMX selon les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion et celles adoptées lors du passage aux IFRS qui ont eu une incidence sur la situation financière et la performance financière du Groupe TMX.

#### a) **REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

Comme il a été mentionné auparavant, le Groupe TMX a décidé d'appliquer à titre rétrospectif l'IFRS 3 aux regroupements d'entreprises survenus après le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Plus particulièrement, les acquisitions de MX, BOX et NTP ont été retraités. Les différences importantes entre les normes s'appliquant à ces acquisitions sont expliquées ci-dessous.

##### **Évaluation du prix d'achat**

**PCGR canadiens** – Les actions émises comme contrepartie étaient évaluées selon leur juste valeur estimative à la date à laquelle les parties au regroupement d'entreprises étaient parvenues à un accord sur le prix d'achat et que l'annonce concernant l'opération envisagée avait été faite.

**IFRS** – Les actions émises comme contrepartie sont évaluées selon leur juste valeur à la date d'acquisition.

##### **Coûts d'acquisition**

**PCGR canadiens** – Les coûts directs et différentiels des regroupements d'entreprises étaient capitalisés à titre d'éléments du prix d'achat.

**IFRS** – Les coûts d'acquisition en regard des regroupements d'entreprises sont comptabilisés séparément et passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

##### **Provisions de restructuration**

**PCGR canadiens** – Les coûts de restructuration étaient inclus dans le prix d'achat, pourvu que certaines conditions soient réunies, même si une obligation actuelle n'existait pas à la date d'acquisition.

**IFRS** – Les coûts de restructuration sont inclus dans le regroupement d'entreprises seulement s'ils représentent une obligation actuelle à la date d'acquisition.

##### **Participations ne donnant pas le contrôle**

**PCGR canadiens** – Les participations ne donnant pas le contrôle étaient comptabilisées selon la quote-part de la valeur comptable existante de l'actif net acquis.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

**IFRS** – Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à leur juste valeur, soit selon la quote-part de la juste valeur de l'actif net de l'entreprise acquise. Le Groupe TMX a choisi cette dernière méthode.

## **Augmentation de la participation dans une filiale**

**PCGR canadiens** – L'augmentation de la participation dans une filiale était comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

**IFRS** – Lorsqu'une entité augmente sa participation dans un placement, entraînant ainsi une prise de contrôle, la participation précédemment détenue est de nouveau évaluée à sa juste valeur par le biais du résultat net. Dans le cas où une entité augmente sa participation dans une filiale qu'elle contrôlait auparavant, les valeurs comptables des participations, qu'elles donnent ou non le contrôle, doivent être ajustées afin de refléter les changements de ses participations relatives dans la filiale.

## **Passifs éventuels**

**PCGR canadiens** – Les passifs éventuels repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises étaient comptabilisés lorsqu'il était probable qu'un passif avait été créé à la date d'acquisition et que le montant pouvait être évalué de manière raisonnable.

**IFRS** – Un passif éventuel est comptabilisé à sa juste valeur à la date d'acquisition s'il s'agit d'une obligation actuelle résultant d'événements passés et que sa juste valeur peut être évaluée de manière fiable.

***Incidence sur le Groupe TMX*** – Les acquisitions de MX, BOX et NTP ont fait l'objet d'un retraitement aux termes de l'IFRS 3 au moment de la conversion. Par conséquent, l'application de la méthode de l'acquisition a été modifiée. L'incidence du retraitement s'est traduit par une diminution de 155,5 \$ du goodwill associé à l'acquisition de MX, de 141,1 \$ du capital social et de 14,4 \$ des résultats non distribués de même que par une augmentation de 14,3 \$ des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de BOX et de 16,0 \$ des participations ne donnant pas le contrôle, montant qui a été reclassé dans les capitaux propres, et par une baisse de 1,7 \$ des résultats non distribués. De plus, il y aura une diminution de 5,3 \$ du goodwill associé à l'acquisition de NTP, de 3,6 \$ de dollars du capital social et de 1,7 \$ des résultats non distribués. L'incidence fiscale des ajustements transitoires ci-dessus donne lieu à une diminution de 0,5 \$, et un montant équivalent est porté en réduction des résultats non distribués.

## **b) AVANTAGES DU PERSONNEL**

Comme il a été mentionné auparavant, le Groupe TMX a appliqué l'exemption de l'IFRS 1 et a décidé de comptabiliser tous les gains et les pertes actuariels non amortis cumulés qui existaient à la date de transition directement dans les résultats non distribués pour tous ses régimes d'avantages du personnel. De ce fait, le Groupe TMX applique l'IAS 19 à titre rétrospectif à compter de la date de transition. L'analyse qui suit présente les différences importantes entre l'IAS 19 et les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion s'appliquant au Groupe TMX.

# GRUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## **Gains et pertes actuariels**

**PCGR canadiens** – Le Groupe TMX amortissait les gains et les pertes actuariels découlant d'un régime d'avantages sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs lorsque le gain ou la perte actuariel cumulé net était supérieur à 10 % des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs du régime, selon le plus élevé des deux montants, au début de l'exercice.

**IFRS** – Conformément à l'IAS 19, le Groupe TMX a décidé de comptabiliser immédiatement les gains et pertes actuariels liés aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite à l'état du résultat global sans transférer de montant à l'état des résultats dans les périodes subséquentes.

## **Date de mesure**

**PCGR canadiens** – Le Groupe TMX avait fixé au 30 septembre la date de mesure des obligations au titre des prestations définies et des actifs de certains régimes.

**IFRS** – Une entité est tenue de déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes à la date de clôture. Par conséquent, au moment du passage aux IFRS, le Groupe TMX a changé la date de mesure de ses régimes au 31 décembre.

## **Comptabilisation des coûts des services passés**

**PCGR canadiens** – Les coûts des services passés découlant d'une modification ou de la mise en place d'un régime étaient amortis selon le mode linéaire sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs au moment de ladite modification.

**IFRS** – Les coûts des services passés découlant d'une modification ou de la mise en place d'un régime sont amortis selon le mode linéaire sur la durée moyenne restante à courir jusqu'à l'acquisition des droits. Toutes prestations dont les droits sont déjà acquis sont comptabilisées immédiatement dans les résultats.

## **Plafonnement de l'actif au titre des prestations constituées**

**PCGR canadiens** – Lorsqu'un régime à prestations définies donnait lieu à un actif au titre des prestations constituées, une provision pour moins-value était alors constatée lorsqu'il y avait un excédent de l'actif au titre des prestations constituées sur les prestations futures prévues. L'actif au titre des prestations constituées était présenté déduction faite de la provision pour moins-value au bilan. Toute modification de cette provision était constatée en résultat net.

**IFRS** – Les normes fixent également un plafond en ce qui a trait à l'actif au titre des prestations constituées pouvant être constaté au bilan, bien que le calcul diffère de celui des PCGR canadiens existants. Toute variation du montant recouvrable est constatée immédiatement à l'état du résultat global.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

***Incidence sur le Groupe TMX** – Les actifs des régimes de retraite (inclus dans les autres actifs non courants au bilan) et les prestations constituées payables ont subi une diminution de 8,1 \$ et de 3,5 \$, respectivement, et un montant équivalent de 4,6 \$ a été imputé aux résultats non distribués. L'incidence fiscale de l'ajustement transitoire ci-dessus se traduit par une diminution de 0,7 \$ des actifs d'impôt différé et une diminution de 1,9 \$ des passifs d'impôt différé, et un montant équivalent est constaté dans les résultats non distribués.*

## c) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Comme il a été mentionné auparavant, le Groupe TMX a décidé d'appliquer l'IFRS 2 uniquement aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits d'acquisition n'ont pas été obtenus à la date de transition, de même qu'aux obligations qui sont non réglées au moment de la transition. L'analyse qui suit présente les différences importantes entre l'IFRS 2 et les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion s'appliquant au Groupe TMX.

### **Comptabilisation des charges**

**PCGR canadiens** – Dans le cas des attributions d'actions assorties d'une acquisition graduelle de droits, le Groupe TMX constatait la juste valeur totale de l'attribution sur une base linéaire sur le délai d'acquisition des droits.

**IFRS** – Chaque tranche d'une attribution assortie d'une acquisition graduelle de droits constitue une attribution distincte comportant une date d'acquisition des droits et une juste valeur différentes. Chacune des tranches est donc comptabilisée de cette façon.

### **Extinctions**

**PCGR canadiens** – Les extinctions d'attributions étaient constatées lorsqu'elles se produisaient.

**IFRS** – Le coût de rémunération est constaté sur la base du nombre estimatif d'attributions pour lesquelles les droits finissent par être acquis et il est revu si l'information obtenue ultérieurement indique que les extinctions réelles diffèrent des estimations.

### **Paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie**

**PCGR canadiens** – L'obligation relative aux unités d'actions de négociation restreinte et aux unités d'actions à versement différé était comptabilisée sur la base de la valeur intrinsèque de l'attribution et les variations de la valeur intrinsèque qui surviennent à chaque période étaient portées à l'état des résultats.

**IFRS** – Le Groupe TMX est tenu d'évaluer l'obligation à sa juste valeur à la date d'attribution et à chaque date de clôture qui suit en appliquant un modèle d'évaluation d'options. Les variations de la juste valeur sont portées à l'état des résultats.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

**Incidence sur le Groupe TMX** – La composante capitaux propres du régime d'options sur actions a augmenté de 0,9 \$ par suite des modifications apportées au traitement comptable des options sur actions. Les fournisseurs et autres créiteurs ainsi que les autres passifs non courants ont diminué de 0,6 \$ en raison des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. La différence de 0,3 \$ a été portée en diminution des résultats non distribués. L'incidence fiscale de l'ajustement transitoire ci-dessus a donné lieu à une diminution de 0,1 \$ des actifs d'impôt différé, et un montant équivalent est imputé aux résultats non distribués.

## d) PRODUITS

**PCGR canadiens** – Les droits d'inscription initiale et additionnelle étaient été constatés à titre de produits différés et comptabilisés selon le mode linéaire sur une période de service estimative de dix ans conformément au CPN-141, *Constataion des produits*.

**IFRS** – Les droits d'inscription initiale et additionnelle sont constatés en totalité dans la période au cours de laquelle surviennent les inscriptions.

**Incidence sur le Groupe TMX** – À la date de transition, les produits différés à court terme (droits d'inscription initiale et additionnelle) et les produits différés à long terme (droits d'inscription initiale et additionnelle) ont été réduits de 78,0 \$ et de 405,1 \$, respectivement, un montant équivalent étant porté aux résultats non distribués. L'incidence fiscale de l'ajustement transitoire susmentionné s'est traduit par une diminution des actifs d'impôt différé de l'ordre de 128,4 \$, et un montant équivalent est porté aux résultats non distribués. Pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, les produits ont respectivement augmenté de 9,7 \$ et de 50,1 \$ tandis que la charge d'impôt s'est respectivement accrue de 1,6 \$ et de 8,9 \$ à la suite de cette modification de méthode comptable.

## e) ÉCARTS DE CONVERSION CUMULÉS

Comme il a été mentionné auparavant à la section portant sur les exemptions facultatives de l'IFRS 1, le Groupe TMX a appliqué l'exemption non récurrente lui permettant de ramener les écarts de conversion cumulés à zéro au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Incidence sur le Groupe TMX** – Le solde des écarts de conversion cumulés de 3,2 \$ à la date de transition a été comptabilisé comme un ajustement des résultats non distribués au moment de la transition aux IFRS. Cette exemption n'a pas eu de répercussion sur le montant net des capitaux propres.

## f) DÉPRÉCIATION

**PCGR canadiens** – Une perte de valeur était comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme excédait sa valeur recouvrable, évaluée par le Groupe TMX comme étant le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de son utilisation et de sa sortie éventuelle.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

**IFRS** – Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

***Incidence sur le Groupe TMX*** – Une charge de dépréciation de 14,8 \$ a été constatée à la date de transition en ce qui a trait à l'immobilisation incorporelle associée aux participants de BOX, dont une tranche de 6,8 \$ se rapporte aux participations ne donnant pas le contrôle. La tranche résiduelle, soit 8,0 \$, se rapporte à la participation du Groupe TMX et elle a été par conséquent imputée aux résultats non distribués au moment de la conversion. La valeur d'utilité correspondait à la valeur recouvrable de l'immobilisation à un taux d'actualisation de 15 %. La dépréciation découle principalement de l'intensification de la concurrence et de l'amenuisement de la part du marché de la négociation des options sur actions aux États-Unis, qui ont entraîné un recul des produits actuels et prévus en 2009. Une charge de dépréciation a alors été comptabilisée en vertu des PCGR canadiens, et l'immobilisation incorporelle associée aux participants a également fait l'objet d'un test mais n'a pas subi de perte de valeur aux termes des PCGR canadiens en vigueur avant la conversion.

## g) **CONTRATS DE LOCATION**

Comme il a été mentionné auparavant, le Groupe TMX a décidé de limiter son réexamen, selon l'IFRIC 4, aux accords en vigueur à la date de transition qui n'avaient pas fait l'objet auparavant d'un examen conformément au CPN-150. L'analyse qui suit présente les différences importantes entre l'IAS 17, *Contrats de location*, et les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion s'appliquant au Groupe TMX.

### **Classement**

**PCGR canadiens** – Le critère qui servait à déterminer si un contrat de location devait être classé comme un contrat de location-exploitation ou un contrat de location-financement (auparavant appelé contrat de location-acquisition aux termes des PCGR canadiens en vigueur avant la conversion) tenait compte d'un seuil de démarcation, notamment à savoir si la durée du contrat de location était supérieure à 75 % de la durée économique du bien loué ou si la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du contrat de location était supérieure à 90 % de la juste valeur du contrat de location.

**IFRS** – Le critère du classement repose pour une grande part sur la substance de l'accord et ne comporte aucun seuil de démarcation.

### **Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location**

**PCGR canadiens** – La valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location était calculée selon le moins élevé des montants suivants, soit i) le taux d'intérêt implicite du contrat de location et ii) le taux d'intérêt marginal du preneur.

**IFRS** – La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Le taux d'intérêt marginal du preneur ne doit être appliqué que lorsque le taux d'intérêt implicite ne peut être déterminé.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

***Incidence sur le Groupe TMX*** – Un certain nombre de contrats de location ont été reclassés à la date de transition de la catégorie de contrats de location-financement vers celle des contrats de location simple. Par conséquent, une diminution de 7,1 \$ des obligations aux termes des contrats de location-financement et du matériel connexe a été inscrite au bilan. L'incidence sur les résultats non distribués a été négligeable.

## h) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

### **Opérations intersociétés**

**PCGR canadiens** – La comptabilisation de l'impôt différé sur le résultat en ce qui a trait aux différences temporelles découlant d'opérations intersociétés était interdite.

**IFRS** – Il n'existe aucune interdiction de la sorte aux termes des IFRS.

***Incidence sur le Groupe TMX*** – Les actifs d'impôt différé ont été réduits de 0,3 \$ à la date de transition, la différence étant comptabilisée à titre de résultats non distribués.

### **Incidence fiscale des autres ajustements entre les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion et les IFRS :**

Les ajustements relatifs à l'impôt sur le résultat à l'égard de la transition aux IFRS comprennent l'effet de la comptabilisation, le cas échéant, de l'incidence fiscale différée des autres différences entre les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion et les IFRS exposées ci-dessus. Ces incidences fiscales ont été incluses dans les notes précédentes.

## i) INSTRUMENTS FINANCIERS

**PCGR canadiens** – Les placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs étaient comptabilisés au coût, moins toute perte de valeur.

**IFRS** – Les placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière à la condition que la juste valeur puisse être évaluée de manière fiable. Les variations de la juste valeur, à l'exception de pertes de valeur et de certains profits ou pertes de change, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs soient vendus.

***Incidence sur le Groupe TMX*** – Cette différence n'a eu aucune incidence sur le Groupe TMX à la date de transition.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## Présentation

L'analyse qui suit décrit les différences sur le plan de la présentation entre les états financiers selon les IFRS du Groupe TMX et ceux préparés conformément aux PCGR canadiens en vigueur avant la conversion.

### j) **PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE**

**PCGR canadiens** – Les participations ne donnant pas le contrôle étaient présentées entre les passifs et les capitaux propres au bilan et comme une composante du bénéfice net à l'état des résultats.

**IFRS** – Les participations ne donnant pas le contrôle sont classées comme une composante des capitaux propres, mais sont séparées des capitaux propres de la société mère, au bilan et leur part des résultats est présentée à titre de répartition des bénéfices.

### k) **LIQUIDITÉS SOUMISES À DES RESTRICTIONS**

**PCGR canadiens** – La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions étaient présentés séparément au bilan.

**IFRS** – La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions n'ont pas à être présentés séparément au bilan.

### l) **IMPÔT DIFFÉRÉ**

**PCGR canadiens** – L'impôt différé (auparavant les impôts futurs) était divisé entre des composantes à court terme et à long terme selon i) l'actif ou le passif sous-jacent ou ii) le renversement attendu des éléments non liés à un actif ou à un passif en particulier.

**IFRS** – La totalité de l'impôt différé est classé à titre de composante non courante.

### m) **IMPÔT EXIGIBLE**

**PCGR canadiens** – L'impôt exigible était compensé seulement s'il concernait la même entité juridique et la même autorité fiscale.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

**IFRS** – L'impôt exigible est compensé seulement si l'entité possède un droit juridiquement exécutoire de compenser et qu'il s'agit des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes mais que le Groupe TMX a l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

## n) PROVISIONS

**PCGR canadiens** – Le Groupe TMX présentait les provisions comme faisant partie des fournisseurs et autres crédeurs ou des autres passifs non courants au bilan.

**IFRS** – Les provisions sont présentées séparément si elles sont importantes.

## o) RECLASSEMENT DES ACTIFS ET DES PASSIFS RELATIFS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

**PCGR canadiens** – Les actifs et les passifs au titre des prestations constituées relatifs aux régimes de retraite du Groupe TMX faisaient l'objet d'une compensation aux fins de leur présentation au bilan.

**IFRS** – Les actifs au titre des prestations constituées relatifs à un régime peuvent être compensés par les passifs au titre des prestations constituées relatifs à un autre régime si le Groupe TMX a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs, et a l'intention de régler les obligations sur la base de leur montant net ou simultanément.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## Rapprochement du bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2010

	Solde selon les PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassement selon les IFRS	Solde selon les IFRS
<b>Actifs</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88,0 \$	- \$	0,9 \$	88,9 \$
Titres négociables	103,2	-	-	103,2
Liquidités soumises à des restrictions	0,9	-	(0,9)	-
Clients et autres débiteurs	79,4	-	-	79,4
Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques	714,5	-	-	714,5
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	202,8	-	-	202,8
Règlements quotidiens et dépôts en espèces	565,4	-	-	565,4
Charges payées d'avance	6,0	-	-	6,0
Actifs d'impôt exigible	4,6	-	7,7	12,3
Actifs d'impôt différé	26,7	(24,0)	(2,7)	-
	<b>1 791,5</b>	<b>(24,0)</b>	<b>5,0</b>	<b>1 772,5</b>
Locaux et matériel	31,5	(7,1)	-	24,4
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	12,8	-	-	12,8
Goodwill	583,8	(161,3)	-	422,5
Autres immobilisations incorporelles	932,4	(0,4)	-	932,0
Actifs d'impôt différé	144,6	(105,6)	2,7	41,7
Autres actifs non courants	27,8	(8,2)	1,6	21,2
<b>Total des actifs</b>	<b>3 524,4 \$</b>	<b>(306,6) \$</b>	<b>9,3 \$</b>	<b>3 227,1 \$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs	44,9 \$	(0,1) \$	(0,9) \$	43,9 \$
Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques	714,5	-	-	714,5
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	202,8	-	-	202,8
Règlements quotidiens et dépôts en espèces	565,4	-	-	565,4
Produits différés	15,1	-	-	15,1
Produits différés – Droits d'inscription initiale et additionnelle	78,0	(78,0)	-	-
Obligations aux termes des contrats de location-financement	3,4	(2,7)	(0,7)	-
Passifs d'impôt différé	0,1	-	(0,1)	-
Provisions	-	-	1,2	1,2
Passifs d'impôt exigible	3,2	-	7,7	10,9
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt	2,1	-	-	2,1
	<b>1 629,5</b>	<b>(80,8)</b>	<b>7,2</b>	<b>1 555,9</b>
Avantages du personnel à payer	12,8	(3,5)	1,6	10,9
Obligations aux termes des contrats de location-financement	5,5	(4,4)	(1,1)	-
Passifs d'impôt différé	234,7	(1,9)	0,1	232,9
Autres passifs non courants	21,9	(0,6)	2,4	23,7
Produits différés	0,9	-	(0,9)	-
Produits différés – Droits d'inscription initiale et additionnelle	405,1	(405,1)	-	-
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt	3,6	-	-	3,6
Prêt à terme	429,0	-	-	429,0
<b>Total des passifs</b>	<b>2 743,0</b>	<b>(496,3)</b>	<b>9,3</b>	<b>2 256,0</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	10,8	9,3	(20,1)	-
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social	1 102,6	(144,7)	-	957,9
Déficit	(343,9)	327,4	-	(16,5)
Surplus d'apport	8,7	0,9	-	9,6
Cumul des autres éléments du résultat global	3,2	(3,2)	-	-
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions de la société	770,6	180,4	-	951,0
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	20,1	20,1
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>770,6</b>	<b>180,4</b>	<b>20,1</b>	<b>971,1</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>3 524,4 \$</b>	<b>(306,6) \$</b>	<b>9,3 \$</b>	<b>3 227,1 \$</b>

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## Rapprochement de l'état consolidé des résultats pour le trimestre clos le 31 mars 2010

	Solde selon les PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassement selon les IFRS	Solde selon les IFRS
<b>Produits</b>				
Services aux émetteurs	39,7 \$	9,7 \$	- \$	49,4 \$
Droits de négociation, droits de compensation et droits connexes	59,0	-	-	59,0
Droits tirés des services d'information boursière	37,4	-	-	37,4
Services technologiques et autres	3,6	-	-	3,6
	139,7	9,7	-	149,4
<b>Charges</b>				
Rémunération et avantages	32,2	0,1	-	32,3
Systèmes d'information et de négociation	12,1	0,7	-	12,8
Frais généraux et frais d'administration	16,9	-	-	16,9
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	8,4	(0,8)	-	7,6
	69,6	-	-	69,6
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>70,1</b>	<b>9,7</b>	<b>-</b>	<b>79,8</b>
Quote-part du bénéfice net d'une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	0,3	-	-	0,3
Produits financiers (charges financières)				
Produits financiers	0,8	-	-	0,8
Charges financières	(1,3)	0,1	-	(1,2)
Évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt, montant net	(0,1)	-	-	(0,1)
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	<b>69,8</b>	<b>9,8</b>	<b>-</b>	<b>79,6</b>
Charge d'impôt sur le résultat	21,1	1,8	-	22,9
Participations ne donnant pas le contrôle	(0,4)	-	0,4	-
<b>Bénéfice net</b>	<b>49,1 \$</b>	<b>8,0 \$</b>	<b>(0,4) \$</b>	<b>56,7 \$</b>
<b>Attribuable</b>				
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	49,1 \$	8,0 \$	- \$	57,1 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(0,4)	(0,4)
<b>Résultat par action</b>				
De base	0,66 \$			0,77 \$
Dilué	0,66 \$			0,77 \$

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour le trimestre clos le 31 mars 2010

	Solde selon les PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassement selon les IFRS	Solde selon les IFRS
<b>Bénéfice net</b>	49,1 \$	8,0 \$	(0,4) \$	56,7 \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
(Perte latente) profit latent sur la conversion des états financiers des établissements à l'étranger (après l'impôt de néant)	(2,7)	0,4	(0,7)	(3,0)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente (après l'impôt de 85 \$)	-	(0,3)	-	(0,3)
<b>Résultat global</b>	<b>46,4 \$</b>	<b>8,1 \$</b>	<b>(1,1) \$</b>	<b>53,4 \$</b>
<b>Attribuable</b>				
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	46,4 \$	8,1 \$	- \$	54,5 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(1,1)	(1,1)

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## Rapprochement du bilan consolidé au 31 mars 2010

Postes selon les PCGR canadiens	Solde selon les PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassement selon les IFRS	Solde selon les IFRS
<b>Actifs</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66,5 \$	- \$	0,9 \$	67,4 \$
Titres négociables	159,5	-	-	159,5
Liquidités soumises à des restrictions	0,9	-	(0,9)	-
Clients et autres débiteurs	99,8	-	-	99,8
Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques	794,1	-	-	794,1
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	329,8	-	-	329,8
Règlements quotidiens et dépôts en espèces	321,7	-	-	321,7
Charges payées d'avance	8,6	-	-	8,6
Actifs d'impôt exigible	9,4	-	7,7	17,1
Actifs d'impôt différé	28,1	(24,2)	(3,9)	-
	<b>1 818,4</b>	<b>(24,2)</b>	<b>3,8</b>	<b>1 798,0</b>
Locaux et matériel	34,5	(7,1)	-	27,4
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	13,1	-	-	13,1
Goodwill	583,1	(161,3)	-	421,8
Autres immobilisations incorporelles	927,7	(0,5)	-	927,2
Actifs d'impôt différé	147,6	(106,9)	3,9	44,6
Autres actifs non courants	28,2	(8,5)	1,7	21,4
<b>Total des actifs</b>	<b>3 552,6 \$</b>	<b>(308,5) \$</b>	<b>9,4 \$</b>	<b>3 253,5 \$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs	32,9 \$	(0,1) \$	(0,8) \$	32,0 \$
Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques	794,1	-	-	794,1
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	329,8	-	-	329,8
Règlements quotidiens et dépôts en espèces	321,7	-	-	321,7
Produits différés	66,6	-	-	66,6
Produits différés – Droits d'inscription initiale et additionnelle	80,4	(80,4)	-	-
Obligations aux termes des contrats de location-financement	3,8	(3,0)	(0,8)	-
Passifs d'impôt différé	0,1	-	(0,1)	-
Provisions	-	-	1,2	1,2
Passifs d'impôt exigible	0,1	-	7,7	7,8
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt	1,3	-	-	1,3
	<b>1 630,8</b>	<b>(83,5)</b>	<b>7,2</b>	<b>1 554,5</b>
Avantages du personnel à payer	12,8	(3,5)	1,7	11,0
Obligations aux termes des contrats de location-financement	5,5	(4,1)	(1,4)	-
Passifs d'impôt différé	237,7	(1,9)	0,1	235,9
Autres passifs non courants	20,5	(0,3)	2,8	23,0
Produits différés	1,0	-	(1,0)	-
Produits différés – Droits d'inscription initiale et additionnelle	412,4	(412,4)	-	-
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt	2,8	-	-	2,8
Prêt à terme	429,2	-	-	429,2
<b>Total des passifs</b>	<b>2 752,7</b>	<b>(505,7)</b>	<b>9,4</b>	<b>2 256,4</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	10,2	8,8	(19,0)	-
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social	1 102,7	(144,7)	-	958,0
(Déficit) résultats non distribués	(322,9)	335,5	-	12,6
Surplus d'apport	9,3	0,8	-	10,1
Cumul des autres éléments du résultat global	0,6	(3,2)	-	(2,6)
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions de la société	789,7	188,4	-	978,1
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	19,0	19,0
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>789,7</b>	<b>188,4</b>	<b>19,0</b>	<b>997,1</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>3 552,6 \$</b>	<b>(308,5) \$</b>	<b>9,4 \$</b>	<b>3 253,5 \$</b>

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## Rapprochement du bilan consolidé au 31 décembre 2010

Postes selon les PCGR canadiens	Solde selon les PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassement selon les IFRS	Solde selon les IFRS
<b>Actifs</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68,8 \$	- \$	1,1 \$	69,9 \$
Titres négociables	261,6	-	-	261,6
Liquidités soumises à des restrictions	1,1	-	(1,1)	-
Clients et autres débiteurs	89,7	-	-	89,7
Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques	754,9	-	-	754,9
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	141,9	-	-	141,9
Règlements quotidiens et dépôts en espèces	193,1	-	-	193,1
Charges payées d'avance	6,7	-	-	6,7
Actifs d'impôt exigible	3,1	-	1,2	4,3
Actifs d'impôt différé	29,6	(25,5)	(4,1)	-
	<b>1 550,5</b>	<b>(25,5)</b>	<b>(2,9)</b>	<b>1 522,1</b>
Locaux et matériel	33,6	(5,2)	-	28,4
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	14,2	-	-	14,2
Autres immobilisations incorporelles	920,5	(0,4)	-	920,1
Goodwill	582,6	(161,3)	-	421,3
Actifs d'impôt différé	152,5	(113,2)	4,1	43,4
Autres actifs non courants	28,0	(13,6)	1,9	16,3
<b>Total des actifs</b>	<b>3 281,9 \$</b>	<b>(319,2) \$</b>	<b>3,1 \$</b>	<b>2 965,8 \$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs	59,1 \$	(0,7) \$	0,2 \$	58,6 \$
Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques	754,9	-	-	754,9
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	141,9	-	-	141,9
Règlements quotidiens et dépôts en espèces	193,1	-	-	193,1
Produits différés	18,7	-	-	18,7
Produits différés – Droits d'inscription initiale et additionnelle	88,9	(88,9)	-	-
Obligations aux termes des contrats de location-financement	3,3	(2,6)	(0,7)	-
Provisions	-	-	0,4	0,4
Passifs d'impôt exigible	6,1	-	1,2	7,3
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt	0,7	-	-	0,7
Prêt à terme	429,8	-	-	429,8
	<b>1 696,5</b>	<b>(92,2)</b>	<b>1,1</b>	<b>1 605,4</b>
Avantages du personnel à payer	12,8	(2,6)	1,9	12,1
Obligations aux termes des contrats de location-financement	3,8	(2,7)	(1,1)	-
Passifs d'impôt différé	236,7	(3,2)	-	233,5
Autres passifs non courants	23,3	(0,1)	2,2	25,4
Produits différés	1,0	-	(1,0)	-
Produits différés – Droits d'inscription initiale et additionnelle	444,3	(444,3)	-	-
<b>Total des passifs</b>	<b>2 418,4</b>	<b>(545,1)</b>	<b>3,1</b>	<b>1 876,4</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	10,4	8,4	(18,8)	-
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social	1 104,1	(144,7)	-	959,4
(Déficit) résultats non distribués	(261,7)	364,1	-	102,4
Surplus d'apport	11,2	0,8	-	12,0
Cumul des autres éléments du résultat global	(0,5)	(2,7)	-	(3,2)
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions de la société	853,1	217,5	-	1 070,6
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	18,8	18,8
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>853,1</b>	<b>217,5</b>	<b>18,8</b>	<b>1 089,4</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>3 281,9 \$</b>	<b>(319,2) \$</b>	<b>3,1 \$</b>	<b>2 965,8 \$</b>

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## Rapprochement de l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

	Solde selon les PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassement selon les IFRS	Solde selon les IFRS
<b>Produits</b>				
Services aux émetteurs	163,0 \$	50,1 \$	- \$	213,1 \$
Droits de négociation, droits de compensation et droits connexes	242,2	-	-	242,2
Droits tirés des services d'information boursière	154,4	-	-	154,4
Services technologiques et autres	15,9	-	-	15,9
	575,5	50,1	-	625,6
<b>Charges</b>				
Rémunération et avantages	133,5	-	-	133,5
Systèmes d'information et de négociation	47,8	2,9	-	50,7
Frais généraux et frais d'administration	73,0	-	-	73,0
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	32,3	(2,9)	-	29,4
	286,6	-	-	286,6
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>288,9</b>	<b>50,1</b>	<b>-</b>	<b>339,0</b>
Quote-part du bénéfice net d'une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	1,3	-	-	1,3
Perte sur les placements comptabilisés au coût	(1,7)	-	-	(1,7)
Produits financiers (charges financières)				
Produits financiers	5,2	-	-	5,2
Charges financières	(6,2)	0,2	-	(6,0)
Évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt, montant net	(0,2)	-	-	(0,2)
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	<b>287,3</b>	<b>50,3</b>	<b>-</b>	<b>337,6</b>
Charge d'impôt sur le résultat	90,7	9,4	-	100,1
Participations ne donnant pas le contrôle	0,1	-	(0,1)	-
<b>Bénéfice net</b>	<b>196,5 \$</b>	<b>40,9 \$</b>	<b>0,1 \$</b>	<b>237,5 \$</b>
<b>Attribuable</b>				
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	196,5 \$	41,2 \$	- \$	237,7 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	-	(0,3)	0,1	(0,2)
<b>Résultat par action</b>				
De base	2,64 \$			3,20 \$
Dilué	2,64 \$			3,19 \$

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

	Solde selon les PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassement selon les IFRS	Solde selon les IFRS
<b>Bénéfice net</b>	196,5 \$	40,9 \$	0,1 \$	237,5 \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
(Perte latente) profit latent sur la conversion des états financiers des établissements à l'étranger (après l'impôt de néant)	(3,7)	0,5	(1,1)	(4,3)
Gains actuariels (pertes actuarielles) au titre des régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (après l'impôt de 1,5 \$)	-	(4,5)	-	(4,5)
<b>Résultat global</b>	<b>192,8 \$</b>	<b>36,9 \$</b>	<b>(1,0) \$</b>	<b>228,7 \$</b>
<b>Attribuable</b>				
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	192,8 \$	37,2 \$	- \$	230,0 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	-	(0,3)	(1,0)	(1,3)

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## 12. Principales informations annuelles selon les IFRS

Certaines informations devant être présentées dans les états financiers annuels d'une société dressés selon les IFRS sont différentes de celles exigées conformément aux PCGR canadiens en vigueur avant la conversion ou s'y ajoutent. De telles informations n'auraient donc pas figuré dans les états financiers annuels de 2010 du Groupe TMX établis conformément aux PCGR canadiens en vigueur avant la conversion. Par conséquent, certaines informations qui sont habituellement exigées uniquement dans des états financiers annuels selon les IFRS ont été incluses, là où cela a été jugé important, dans ces états financiers intermédiaires, les premiers préparés par le Groupe TMX selon les IFRS.

### a) Goodwill et immobilisations incorporelles

#### i) Goodwill et immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée

Le tableau qui suit contient un résumé des variations du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée :

---

	<b>Goodwill</b>	<b>Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée créées à l'acquisition</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	422,5 \$	677,9 \$
Effet des variations des cours de change	(1,2)	-
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>421,3 \$</b>	<b>677,9 \$</b>

---

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## ii) Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée

Le tableau qui suit contient un résumé des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée du Groupe TMX :

	Logiciels capitalisés et développement de logiciels	Clientèle	Licences de données	Total
<b>Coût</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	40,4 \$	267,7 \$	6,5 \$	314,6 \$
Entrées	9,7	-	-	9,7
Sorties	(0,7)	-	-	(0,7)
Effet des variations des cours de change	(2,1)	(2,0)	-	(4,1)
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>47,3 \$</b>	<b>265,7 \$</b>	<b>6,5 \$</b>	<b>319,5 \$</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	8,3 \$	50,2 \$	2,0 \$	60,5 \$
Charge pour l'exercice	9,0	9,6	0,7	19,3
Sorties	(0,7)	-	-	(0,7)
Effet des variations des cours de change	(0,8)	(1,0)	-	(1,8)
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>15,8 \$</b>	<b>58,8 \$</b>	<b>2,7 \$</b>	<b>77,3 \$</b>
<b>Valeurs comptables nettes</b>				
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>31,5 \$</b>	<b>206,9 \$</b>	<b>3,8 \$</b>	<b>242,2 \$</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	32,1 \$	217,5 \$	4,5 \$	254,1 \$

Au 31 décembre 2010, environ 95 % des immobilisations correspondant aux logiciels capitalisés et développement de logiciels ont été développés en interne.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

### iii) Test de dépréciation

#### Goodwill et immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ont été affectés aux UGT du Groupe TMX, qui représentent le niveau le plus bas auquel ces immobilisations font l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée affectées aux UGT s'établissent comme suit :

<b>UGT</b>	<b>Goodwill</b>	<b>Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée au 31 décembre 2010</b>
MX	304,0 \$	661,1 \$
Autres	117,3	16,8
	421,3 \$	677,9 \$

Les valeurs recouvrables des UGT ci-dessus ont été déterminées en fonction de calculs de la valeur d'utilité, à l'aide des projections de la direction à l'égard des flux de trésorerie actualisés sur des périodes de cinq à huit ans, selon l'UGT et la valeur finale. En particulier, une période de projections de huit ans a été utilisée pour MX, conformément aux dimensions économiques de l'acquisition originale, et reflète le stade du cycle de vie de ses produits avec un important potentiel de croissance à long terme qui demeure au-delà d'une prévision sur cinq ans.

La valeur finale s'entend de la valeur attribuée aux activités de l'UGT au-delà de la période projetée. La valeur finale de MX a été déterminée à l'aide d'un taux de croissance à long terme de 4,5 %, fondé sur les estimations du Groupe TMX quant aux résultats opérationnels futurs attendus, aux plans d'affaires futurs, à la conjoncture économique et aux perspectives générales du secteur d'activité dans lequel évolue l'UGT.

Un taux d'actualisation avant impôt est utilisé pour calculer le montant recouvrable de ces UGT. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à l'égard de MX est de 11,9 %, lequel taux a été établi en tenant compte du coût moyen pondéré du capital du Groupe TMX et de certaines primes de risque, en fonction de l'expérience passée de la direction.

Aucune dépréciation n'a été décelée pour 2010 à la suite des tests mentionnés précédemment.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

Ces tests ont exigé du Groupe TMX qu'il pose diverses hypothèses à l'égard des flux de trésorerie attendus des différentes UGT, y compris en ce qui a trait aux taux de croissance à long terme et aux taux d'actualisation avant impôt. Ces hypothèses constituent des jugements subjectifs fondés sur les résultats passés du Groupe TMX, sa connaissance des activités et sa connaissance du contexte économique dans lequel il évolue. Si les hypothèses à l'égard des flux de trésorerie attendus, des projections à long terme ou des taux d'actualisation avant impôt qui seront formulées à l'avenir se trouvaient à différer considérablement de celles utilisées, les tests de dépréciation futurs pourraient donner lieu à des résultats différents et indiquer que des UGT, de même que le goodwill et les immobilisations incorporelles correspondants, ont subi une perte de valeur.

Au 31 décembre 2010, la direction était d'avis qu'il était improbable que le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée affectés à l'UGT MX subissent une perte de valeur aux termes de tout changement raisonnable des principales hypothèses utilisées.

## Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe TMX détermine s'il existe une indication de dépréciation pour ses immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée et effectue un test de dépréciation si de telles indications sont relevées.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Lorsque des tests de dépréciation se sont avérés nécessaires pour certaines immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, le Groupe TMX a établi les montants recouvrables en se fondant sur les calculs de la valeur d'utilité qui ont recours aux projections des flux de trésorerie actualisés à l'égard des immobilisations pour des périodes variant de 20 à 28 ans, selon l'UGT.

Les flux de trésorerie futurs ont été estimés au moyen de taux de croissance à long terme de 3,5 % à 3,8 % fondés sur les estimations du Groupe TMX quant aux résultats opérationnels futurs attendus, aux plans d'affaires futurs, à la conjoncture économique et aux perspectives générales du secteur d'activité dans lequel évolue l'UGT.

Des taux d'actualisation avant impôt allant de 18,3 % à 18,8 % ont été utilisés pour calculer le montant recouvrable de chaque UGT, qui a été établi en tenant compte du coût moyen pondéré du capital du Groupe TMX et de certaines primes de risque, en fonction de l'expérience passée de la direction.

Aucune dépréciation n'a été décelée pour 2010 à la suite des tests mentionnés précédemment.